COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Club de soccer de Boucherville

Association de soccer Saint-Lambert

Association de soccer Varennes Saint-Amable

Des discussions exploratoires sur l'avenir de nos clubs de soccer

Résumé de la démarche

Les trois organisations explorent un rapprochement afin d'évaluer si une structure commune pourrait renforcer l'offre de soccer, améliorer les parcours de développement et mieux soutenir les joueurs, les familles, les entraîneurs, les arbitres et les bénévoles. À ce stade, aucune décision n'est prise : la démarche vise d'abord à analyser les options, à informer les membres et à consulter les parties concernées avant toute décision finale.

Nous partageons une même mission : offrir aux jeunes et aux adultes un environnement sportif accessible, inclusif et propice à leur développement.

Contexte

Les conseils d'administration du Club de soccer de Boucherville (CSB), de l'Association de soccer Varennes Saint-Amable (ASVSA) et de l'Association de soccer Saint-Lambert (ASSL) ont amorcé des discussions afin d'évaluer la possibilité d'une fusion entre les trois organisations. Cette réflexion s'inscrit dans une vision à long terme : assurer la pérennité, la qualité et le développement du soccer dans nos communautés.

Cette complémentarité nourrit notre réflexion. L'ASVSA bénéficie actuellement d'une solide structure régionale, tandis que les organisations de Boucherville et de Saint-Lambert évoluent dans un environnement de développement provincial reconnu. Ensemble, ces forces pourraient ouvrir de nouvelles possibilités pour l'ensemble de nos membres si une organisation unifiée devait éventuellement voir le jour.

Pourquoi envisager un rapprochement ?

L'objectif de cette démarche est d'analyser si une fusion pourrait permettre :

- D'assurer la pérennité et la croissance des bassins de joueurs et de joueuses;

- D'offrir des parcours de développement plus complets et mieux adaptés à chaque niveau;
- De renforcer l'offre de services, tant au niveau récréatif que compétitif;
- De consolider certaines catégories où les défis de recrutement et de rétention sont plus présents**, notamment dans le soccer féminin et certaines catégories juvéniles;**
- De mettre en commun les expertises, les ressources humaines et les infrastructures au bénéfice de tous les membres.

Au cœur de ce regroupement, chaque « club » devra maintenir dans sa propre ville des pôles destinés aux jeunes de 4 à 13 ans ainsi que des programmes de soccer récréatif. La consolidation des bassins de joueurs ne s'appliquera qu'à partir de 13 ans — et dans certains cas pour le secteur féminin — afin de répondre à la diversité des niveaux de compétition et de s'assurer que chaque jeune évolue dans un environnement adapté à ses habiletés.

Mandat du comité de travail

Au cours des prochains mois, le comité analysera notamment les aspects sportifs et techniques, organisationnels, financiers, administratifs, municipaux, ainsi que les questions de gouvernance. Il évaluera aussi les impacts possibles sur l'expérience des joueurs, des familles, des arbitres, des entraîneurs et des bénévoles.

Échéancier envisagé

Si les analyses démontrent qu'une fusion constitue la meilleure avenue pour l'avenir de nos clubs, une transition graduelle pourrait être envisagée à compter de l'automne 2027.

Consultation des membres et prochaines étapes

Nous croyons qu'un projet d'une telle importance doit être réalisé dans un esprit d'ouverture et de collaboration avec l'ensemble de nos membres. Des rencontres d'information seront donc organisées au cours des prochains mois afin de présenter l'avancement des travaux, de partager les conclusions des analyses et de répondre aux questions des membres. Aucune décision finale ne pourra être prise sans un processus de consultation approprié et le respect des règles de gouvernance propres à chacune des organisations.

Conclusion et engagement des conseils d'administration

Nous remercions l'ensemble de nos membres pour leur confiance et leur engagement envers le développement du soccer dans notre région. Nous nous engageons à vous tenir informés de l'évolution de cette démarche tout au long du processus.

Questions fréquentes

Les réponses ci-dessous visent à clarifier les principales questions soulevées par cette démarche exploratoire. Elles seront mises à jour au fil de l'avancement des travaux et des consultations avec les membres.

1. Le projet aura-t-il un impact sur la saison été 2027 ?

Pour l'instant, non. Plusieurs étapes administratives, organisationnelles et opérationnelles seraient nécessaires avant qu'un éventuel regroupement puisse se concrétiser. Les trois clubs souhaitent prendre le temps de bien faire les choses. Cela dit, une collaboration entre les organisations est déjà amorcée.

2. Ce projet permettra-t-il aux jeunes d'utiliser les plateaux sportifs des trois clubs ?

Oui. L'un des objectifs de la démarche est d'évaluer comment une mise en commun des ressources pourrait permettre d'offrir une plus grande variété de plateaux sportifs, en hiver comme en été. L'utilisation éventuelle des installations devra toutefois être analysée en fonction des disponibilités, des besoins des équipes et de l'équilibre recherché pour l'ensemble des membres.

3. Est-ce que cela veut dire que je pourrais faire mes entraînements dans une autre ville ?

L'objectif est de maintenir les activités CDC (U4 à U13) ainsi que les circuits locaux et régionaux dans leurs villes respectives. Pour les équipes LDIR, LDP et les niveaux supérieurs, certains entraînements pourraient toutefois être déplacés selon la disponibilité des plateaux, la composition des équipes et le niveau de jeu. Il est encore trop tôt pour prévoir l'utilisation exacte des installations, mais l'intention demeure de rechercher un équilibre équitable pour l'ensemble des membres.

4. Je suis inquiet pour les prix. Cela aura-t-il un impact sur les coûts d'inscription ?

Il est encore trop tôt pour anticiper l'impact potentiel sur les coûts d'inscription. Toutefois, l'objectif d'un éventuel regroupement serait de mettre nos forces en commun afin de trouver le meilleur équilibre possible entre la qualité de l'offre, le niveau de jeu, la catégorie de l'enfant et l'accessibilité des tarifs.

5. Si je vis à Saint-Amable ou Boucherville, devrai-je payer la taxe de la ville de Boucherville ou St-Lambert afin d'obtenir la carte d'accès loisirs ?

Ce dossier relève des municipalités concernées. Le comité des trois clubs souhaite trouver une solution équitable et entend faire valoir les besoins des membres dans les discussions à venir. Il est toutefois trop tôt pour donner une réponse définitive, puisque les représentants des villes de Boucherville, Saint-Amable, Saint-Lambert et Varennes devront aussi donner leur accord afin de concrétiser le projet.

6. Est-ce que mon enfant aura les mêmes options de jeu ?

À l'heure actuelle, les trois clubs peuvent parfois avoir de la difficulté à former des équipes dans tous les niveaux de jeu, notamment lorsqu'il manque de joueurs ou de joueuses dans certaines catégories. En unissant nos bassins de membres, il serait possible de mieux regrouper les jeunes selon leur niveau et leurs besoins. Cela ouvrirait l'accès à des niveaux de jeu plus élevés et faciliterais le mouvement de joueurs entre les trois clubs sans être considérés comme des joueurs mutés. Pour le soccer récréatif, un bassin plus large pourrait offrir davantage d'options et réduire certaines contraintes logistiques ou administratives.

7. Est-ce que ce nouveau club aura une reconnaissance de niveau provincial ou national ?

Actuellement, Saint-Lambert et Boucherville détiennent une licence provinciale, tandis que l'ASVSA détient une licence régionale. Si une nouvelle organisation devait voir le jour, l'objectif serait d'offrir, sur l'ensemble du territoire, une qualité de services cohérente avec les standards associés à une licence provinciale selon Soccer Québec.

8. Parlez-nous des programmes techniques. Mon enfant sera-t-il pénalisé dans son accompagnement technique ?

Non. Au contraire, les clubs disposent déjà de ressources compétentes sur les plans technique et administratif. En mettant ces expertises en commun, une éventuelle organisation pourrait offrir des programmes techniques bonifiés et davantage d'options pour les jeunes de tous les âges et de tous les niveaux. Le programme devrait également respecter les exigences de Soccer Québec et de Soccer Canada en matière de pédagogie et de développement technique.

9. Questions administratives : qui siégera au conseil d'administration, qui dirigera les volets techniques et administratifs, et quels seront les règlements généraux ?

Nous comprenons que ces questions soient importantes pour les membres. Le comité travaille actuellement à un organigramme sommaire. Si une nouvelle organisation devait voir le jour, elle serait dotée d'un nouveau conseil d'administration composé de représentants issus des trois organisations. Ce conseil d'administration serait responsable des embauches du personnel de la nouvelle structure. Le comité se penchera également sur une ébauche de règlements généraux afin de refléter les forces, la mission et les valeurs des trois clubs. Plusieurs éléments restent donc à analyser avant de présenter une proposition plus complète.

10. Savez-vous quel nom le club utiliserait ?

Aucun nom n'a encore été décidé. Les trois organisations reconnaissent l'attachement des membres à leur club, à son histoire et à son identité. L'objectif sera de réfléchir à une appellation qui respecte l'héritage, l'image et les valeurs des clubs actuels, tout en représentant adéquatement une éventuelle organisation commune. Les idées des membres pourront être prises en considération au moment opportun.